

Règlement
Agenda 172

RÈGLEMENT
BY-LAW 6706

Fermeture de la ruelle est-ouest (lot 403-753) et de la partie nord de la ruelle nord-sud (lot 403-Partie 738) situées au sud de la rue Sherbrooke entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre Bernard du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 7 mai 1985,

le Conseil décrète:

1.- Sont à l'avenir fermées et discontinuées comme ruelle, les ruelles étant le lot 403-753 et une partie du lot 403-738 du cadastre officiel de la Paroisse de Longue-Pointe, soit des emplacements indiqués respectivement par les lettres ABCDA et EFGHE au plan Y-23224, préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 1984. Les descriptions techniques sont jointes audit plan et tous ces documents sont identifiés par le Greffier de la Ville.

Closing of the east-west lane (lot 403-753) and of the north section of the north-south lane (lot 403-Part 738) located south of Sherbrooke Street, between Desmarteau Street and Pierre Bernard Boulevard of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

At the meeting of the Conseil de la Ville held on May 7, 1985,

the Conseil ordained:

1.- Shall in the future be closed and discontinued as a lane, the lanes being lot 403-753 and a part of lot 403-738 of the official cadastre of the Parish of Longue-Pointe, that is, the sites indicated respectively by the letters ABCDA and EFGHE on plan Y-23224, prepared by Jacques Poulin, land-surveyor, on December 12, 1984. The technical descriptions are attached to the said plan and all these documents are identified by the Greffier de la Ville.

Certificat en vertu de l'article 67 de la Charte que monsieur le Maire est absent de la Ville.

Maurice Duro
Greffier de la Ville

Président du Comité
exécutif

Yves Gagnon

Le Greffier de la Ville

Maurice Duro

Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 13 MAI 1985